

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 8 mars 1968

La séance est ouverte à onze heures.

LE CODE CRIMINEL

L'ACCESSIBILITÉ DE L'ACCUSÉ AUX CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE

M. M. L. Klein (Cartier) demande à présenter le bill n° C-205 modifiant le Code criminel (Droit d'inspection).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Klein: Monsieur l'Orateur, le projet de loi a un double but. Tout d'abord, il vise à ce que tous les faits et preuves résultant d'une enquête criminelle au sujet d'un accusé, avant et après son arrestation, soient mis à sa disposition avant le procès, et que cette enquête soit menée pour la Couronne et pour la défense. Deuxièmement, il tend à ce que tout procureur ou officier de la Couronne, qui dissimule sciemment des preuves pouvant aider à établir l'innocence d'un accusé, soit tenu pour coupable d'un délit criminel.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LA SUPPRESSION DE LA TENTATIVE DE SUICIDE DANS LA LISTE DES DÉLITS

M. M. L. Klein (Cartier) demande à présenter le bill n° C-206 modifiant le Code criminel (Tentative de suicide).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Klein: Monsieur l'Orateur, le projet de loi vise à supprimer un délit criminel qui ne saurait être perpétré que par un malade. Il tend à éliminer toutes poursuites judiciaires contre une personne qui tente de se suicider.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES MODALITÉS DE LA CRÉATION D'UN BUREAU DE REVISION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances.

Comme le premier ministre a déclaré à la Chambre hier que le gouvernement n'a pas encore décidé s'il faudra une mesure législative pour établir le Bureau de revision auquel le gouvernement songe pour enrayer l'inflation, le ministre des Finances peut-il dire à la Chambre quand nous pouvons espérer apprendre la décision du gouvernement à cet égard et recevoir de plus amples renseignements sur la façon dont le Bureau fonctionnera et sur son mandat précis?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être répondre à cette question vu que je ferai lundi une déclaration au sujet du Bureau proposé, de sa nature et de la manière dont il sera constitué.

Il n'est pas encore possible de dire s'il faudra une mesure législative, mais d'après les renseignements que j'ai reçus jusqu'ici, il semble qu'il y aurait moyen de le faire sans cela. De toute façon, je ferai une déclaration complète à ce sujet lundi.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): J'ai une question complémentaire à poser au premier ministre. Fera-t-il sa déclaration à la télévision ou à la Chambre?

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—LES INITIATIVES POUR METTRE FIN À LA GUERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Hier soir, le ministre des Finances a fait une déclaration soulignant ce que beaucoup d'entre nous croient depuis longtemps, savoir que les troubles monétaires internationaux de l'heure sont dus, avant tout, à la guerre au Vietnam. A ce propos, quelle nouvelle initiative le gouvernement se propose-t-il de prendre ou de proposer pour mettre fin à cette guerre désastreuse?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'aucun gouvernement, sauf ceux qui sont directement concernés, ait pris plus d'initiatives et tenté davantage que celui du Canada pour mettre fin à cette guerre tragique, et nous continuerons de faire ce que nous pouvons.